

Envoyé en préfecture le 13/09/2013

Reçu en préfecture le 13/09/2013

Affiché le 13/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 12

votants : 16

Séance du : 10/09/2013. Date de convocation : 06/09/2013.

L'an deux mil treize le dix septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

**Présents** : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, MAROC Saïd, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, BENETREAU Odette.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : ..... HILAIRE Stéphane, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric

VASSE Carole, ..... mandat à : BALET Marie-Jeanne

ALCINDOR Kathleen ..... mandat à : ALMORIC Bruno

CROUZET Jean-Louis ..... mandat à : BLACHE Pascale

THIROUIN Hubert ..... mandat à : BENETREAU Odette

**Absent(e)(s)** : .....

**Secrétaire de séance** : ..... BENETREAU Odette

**Codification ACTES** : 1.3 convention de Mandat

**Objet** : Département / commune – convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux d'aménagement de la traverse CD169 – aménagement centre du village

**POUR** : 16 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Dans le cadre de l'opération « RD 169 – aménagement de la traverse du PR 4+000 au PR 4+450 », le département va transférer à la commune sa Maîtrise d'Ouvrage pour réaliser en son nom et pour son compte la part de l'opération relevant de la Maîtrise d'Ouvrage départementale (la chaussée de la RD 169 du PR 4+000 au PR 4+450) pour un montant estimé sur la base de l'Avant-Projet à 1 448 334,20 euros TTC (en valeur juin 2013).

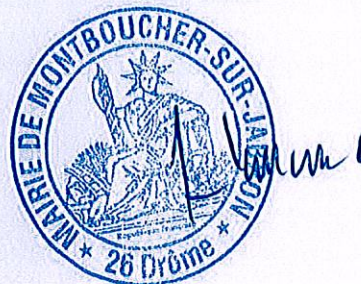
Considérant qu'il convient en conséquence de procéder à la signature de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage correspondante avec le département ;

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE :

- d'accepter le transfert de Maîtrise d'Ouvrage que le département confie à la commune pour réaliser en son nom et pour son compte la part de l'opération relevant de sa Maîtrise d'Ouvrage pour un montant prévisionnel estimé sur la base de l'Avant-Projet à 31 026 euros TTC
- d'autoriser le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage correspondante à intervenir ainsi que toutes pièces concernant l'opération.

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 12 septembre 2013.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



Envoyé en préfecture le 13/09/2013

Reçu en préfecture le 13/09/2013

Affiché le 13/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 12

votants : 16

Séance du : 10/09/2013. Date de convocation : 06/09/2013.

L'an deux mil treize le dix septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

**Présents** : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, MAROC Saïd, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, BENETREAU Odette.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : ..... HILAIRE Stéphane, BACQUET Franck, VOISIN Frédéric

VASSE Carole, ..... mandat à : BALET Marie-Jeanne

ALCINDOR Kathleen ..... mandat à : ALMORIC Bruno

CROUZET Jean-Louis ..... mandat à : BLACHE Pascale

THIROUIN Hubert ..... mandat à : BENETREAU Odette

**Absent(e)(s)** : .....

**Secrétaire de séance** : ..... BENETREAU Odette

**Codification ACTES** : 7.5 subventions

**Objet** : voirie communale, demande de subvention auprès du Conseil général de la Drôme

**POUR** : 16 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

**Reçu en Préfecture de la Drôme, le :**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil divers projets d'amélioration et modernisation du réseau routier propriété de la commune pour l'année 2014.

Le montant total des travaux établi par S.C.R. domiciliée à Saulce-sur-Rhône (Drôme), s'élève à 59 265 euros H.T. (70 880,94 euros T.T.C.) arrondi à 60 000 euros H.T. (71 760 euros TTC).

Monsieur le Maire informe que ces dépenses peuvent être subventionnées par le Département selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux voirie H.T.	59 265 euros	Subvention CG (25% du H.T.)	15 000 euros
		Fonds propres	45 650 euros
Divers	735 euros		
TVA	11 760 euros	FCTVA (15,482% du TTC)	11 110 euros
<b>TOTAL</b>	<b>71 760 euros</b>	<b>TOTAL</b>	<b>71 760 euros</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve :
  - o les projets d'amélioration et de modernisation du réseau routier propriété de la commune pour un montant total de dépenses de 60 000 euros H.T. (71 760 euros T.T.C.)
  - o le plan de financement susmentionné,
- sollicite une aide du Département,
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

our extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 12 septembre 2013.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



Envoyé en préfecture le 13/09/2013

Reçu en préfecture le 13/09/2013

Affiché le 13/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 13

votants : 17

Séance du : 10/09/2013. Date de convocation : 06/09/2013.

L'an deux mil treize le dix septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

**Présents** : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, MAROC Saïd, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, BENETREAU Odette.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : ..... BACQUET Franck, VOISIN Frédéric

VASSE Carole, ..... mandat à : BALET Marie-Jeanne

ALCINDOR Kathleen ..... mandat à : ALMORIC Bruno

CROUZET Jean-Louis ..... mandat à : BLACHE Pascale

THIROUIN Hubert ..... mandat à : BENETREAU Odette

**Absent(e)(s)** : .....

**Secrétaire de séance** : ..... BENETREAU Odette

**Codification ACTES** : 7.5 subventions

**Objet** : travaux de rénovation de l'église – demande de subvention auprès du conseil général de la Drôme

**POUR** : 17 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet architectural et technique établi par Mme VERAN-HERY, architecte du patrimoine DPLG, qui porte sur la restauration intérieure et extérieure de l'église Saint-Martin. Il comporte une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

La tranche ferme et la tranche conditionnelle 1 portent sur les travaux de restauration extérieure et se décomposent en deux zones distinctes comme suit :

- Le clocher et la nef soit une estimation de travaux de 151 107 euros H.T.
- Le transept, les absidioles et le chœur soit une estimation de travaux de 132 546 euros H.T.

La tranche conditionnelle 2 porte sur les travaux de restauration intérieure pour une estimation de travaux de 294 206,60 euros H.T.

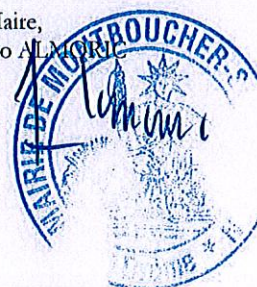
Monsieur le Maire propose de faire réaliser sur 2014 la tranche ferme et la tranche conditionnelle 1 soit un montant total de travaux, hors honoraires et dépenses imprévues, de 283 653 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- approuve le projet de rénovation de l'église Saint-Martin établi par Madame VERAN-HERY, architecte du patrimoine DPLG, pour un montant estimé à environ 573 634 euros H.T. pour les trois tranches de travaux,
- décide d'autoriser la réalisation de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1 pour un montant estimé de 283 653 euros H.T.,
- accepte le plan de financement ci-annexé,
- sollicite l'octroi de subvention auprès du Conseil Général de la Drôme.

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 12 septembre 2013

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



Envoyé en préfecture le 13/09/2013

Reçu en préfecture le 13/09/2013

Affiché le 13/9/13 

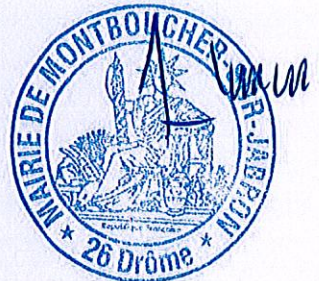
PLAN DE FINANCEMENT

RENOVATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA DRÔME  
PHASE 1

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX TRANCHE FERME	151 107 euros	Conseil Général (25%)	70 913 euros
TRAVAUX TRANCHE CONDITIONNELLE 1	132 546 euros	Fonds propres	215 523 euros
TOTAL H.T.	283 653 euros	FCTVA	52 523 euros
TVA	55 596 euros		
TOTAL TTC	339 249 euro	TOTAL	339 249 euros

Fait à Montboucher sur jabron,  
le 12 septembre 2013.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



Envoyé en préfecture le 13/09/2013

Reçu en préfecture le 13/09/2013

Affiché le 13/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

Séance du : 10/09/2013. Date de convocation : 06/09/2013.

L'an deux mil treize le dix septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

**Présents** : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, MAROC Saïd, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, BENETREAU Odette.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : ..... VOISIN Frédéric

VASSE Carole, ..... mandat à : BALET Marie-Jeanne

ALCINDOR Kathleen ..... mandat à : ALMORIC Bruno

CROUZET Jean-Louis ..... mandat à : BLACHE Pascale

THIROUIN Hubert ..... mandat à : BENETREAU Odette

**Absent(e)(s)** : .....

**Secrétaire de séance** : ..... BENETREAU Odette

**Codification ACTES** : 7.5 subventions

**Objet** : aménagement centre du village – demande de subvention auprès du conseil général de la Drôme – 2<sup>ème</sup> phase de travaux – CD169 – parking mairie

**POUR** : 18 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION(S)** : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rappelle l'aménagement centre du village pour lequel un marché de travaux alloti a été conclu (marchés de base signés le 22 mars 2013, 6 lots, 3 tranches : ferme, conditionnelle 1 et conditionnelle 2).

Ce projet d'ensemble a pour objectif de rendre accessible tous les lieux publics, les trottoirs, les places aux personnes à mobilité réduite et de redynamiser les commerces, les artisans en les mettant en valeur.

La première tranche de travaux (Place de la Fontaine et rue Saint-Martin) est en cours de finition. Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre la réalisation de la deuxième phase de travaux dès 2014.

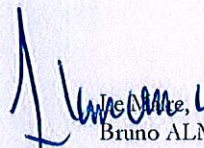
Cette deuxième phase de travaux, prévue aux marchés de base, correspondrait à la tranche conditionnelle 2 : aménagement de la RD169 Nord en traversée d'agglomération et du parking de la Mairie.

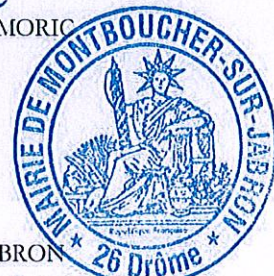
Le montant des travaux de la tranche conditionnelle 2, s'élèvent à 354 085,56 euros H.T. (423 486,32 euros TTC) hors frais imprévus et honoraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'autoriser la réalisation de la deuxième phase de travaux « aménagement de la RD169 Nord en traversée d'agglomération et du parking de la Mairie » pour un montant de travaux de 423 486,32 euros TTC hors honoraires tel que fixé aux marchés de la tranche conditionnelle 2 signés avec les entreprises le 22 mars 2013,
- accepte le plan de financement ci-annexé,
- sollicite l'octroi de subventions auprès du Conseil Général de la Drôme

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 12 septembre 2013.

  
Bruno ALMORIC



Envoyé en préfecture le 13/09/2013

Reçu en préfecture le 13/09/2013

Affiché le 13/09/13

SLOW

PLAN DE FINANCEMENT

AMENAGEMENT CENTRE DU VILLAGE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA DRÔME

PHASE 2 DES TRAVAUX  
AMENAGEMENT NORD DE LA RD 169 EN TRAVERSEE d'AGGLOMERATION ET DU PARKING DE  
LA MAIRIE

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	354 086 euros H.T.	Conseil Général (25%)	125 000 euros
DEPENSES IMPREVUES HONORAIRES	145 914 euros H.T.	Fonds propres	380 418 euros
TOTAL H.T.	500 000 euros H.T.	F.C.T.V.A.	92 582 euros
TVA	98 000 euros		
TOTAL TTC	598 000 euros TTC	TOTAL TTC	598 000 euros

Fait à Montboucher sur Jabron,  
Le 12 septembre 2013.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



*L. Almorice*

Envoyé en préfecture le 13/09/2013

Reçu en préfecture le 13/09/2013

Affiché le 13/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

Séance du : 10/09/2013. Date de convocation : 06/09/2013.

L'an deux mil treize le dix septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, MAROC Saïd, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, BENETREAU Odette.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... VOISIN Frédéric

VASSE Carole, .....mandat à : BALET Marie-Jeanne

ALCINDOR Kathleen .....mandat à : **FLMORIC Bruno**

CROUZET Jean-Louis .....mandat à : BLACHE Pascale

THIROUIN Hubert .....mandat à : **BENETREAU Odette**

Absent(e)(s) : .....

Secrétaire de séance : ..... BENETREAU Odette

Codification ACTES : 7.5 subventions

Objet : produit des amendes

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte aux membres présents que la commune peut bénéficier d'une aide au titre des Amendes de Police en matière de sécurité routière pour la réalisation de marquage au sol et une signalisation verticale.

Le projet retenu concernerait la réalisation de marquage au sol et une signalisation verticale pour un montant total estimé par la société « DIRECT-LINE GSG », domiciliée à Saint-Marcel-Les-Valence (Drôme) à 5 500 euros H.T. (6 578 euros TTC).

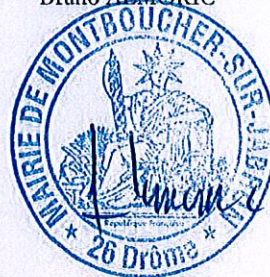
Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir s'engager à faire exécuter les travaux correspondant à la dotation susmentionnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- s'engage à faire réaliser le marquage au sol et la signalisation verticale pour une somme à sa charge de 5 500 euros H.T. (6 578 euros TTC),,
- sollicite une aide au titre des Amendes de Police en matière de sécurité routière pour cette réalisation.

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
Le 12 septembre 2013.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



Envoyé en préfecture le 13/09/2013

Reçu en préfecture le 13/09/2013

Affiché le 13/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

Séance du : 10/09/2013. Date de convocation : 06/09/2013.

L'an deux mil treize le dix septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

**Présents** : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, MAROC Saïd, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, BENETREAU Odette.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : ..... VOISIN Frédéric

VASSE Carole, ..... mandat à : BALET Marie-Jeanne

ALCINDOR Kathleen ..... mandat à : ALMORIC Bruno

CROUZET Jean-Louis ..... mandat à : BLACHE Pascale

THIROUIN Hubert ..... mandat à : BENETREAU Odette

**Absent(e)(s)** : .....

**Secrétaire de séance** : ..... BENETREAU Odette

**Codification ACTES** : 7.1 décisions modificatives

**Objet** : budget principal, décision modificative n°2

**POUR** : 18 **CONTRE** : 0 **ABSTENTION** : 0

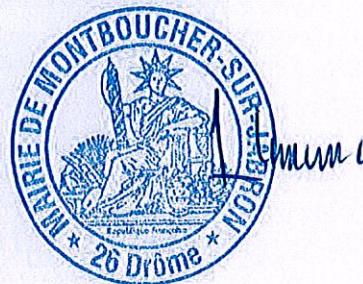
Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

- vu le Code Général des collectivités,
  - vu le budget primitif 2013 délibéré le 4 avril 2013,
  - considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après,
- après en avoir délibéré,  
Le conseil Municipal,
- adopte la décision modificative numéro 2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

DESIGNATION DES CREDITS	DEPENSES	DESIGNATION DES CREDITS	RECETTES
ARTICLE 678 : Autres charges exceptionnelles	+ 6 320 euros	ARTICLE 7478 : participations autres organismes	+ 6 320 euros
Article 73925 : fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	+ 900 euros	ARTICLE 7478 : participations autres organismes	+ 900 euros
TOTAL	+ 7220 euros		+ 7220 euros

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 12 septembre 2013.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC





Envoyé en préfecture le 13/09/2013

Reçu en préfecture le 13/09/2013

Affiché le 13/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 18

Séance du : 10/09/2013. Date de convocation : 06/09/2013.

L'an deux mil treize le dix septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

**Présents :** ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, MAROC Saïd, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, BENETREAU Odette.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s) :** ..... VOISIN Frédéric

VASSE Carole, ..... mandat à : BALET Marie-Jeanne

ALCINDOR Kathleen ..... mandat à : ALMORIC Bruno

CROUZET Jean-Louis ..... mandat à : BLACHE Pascale

THIROUIN Hubert ..... mandat à : BENETREAU Odette

**Absent(e)(s) :** .....

**Secrétaire de séance :** ..... BENETREAU Odette

**Codification ACTES :** 5.3 désignation de représentants

**Objet :** Energie SDED, Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme. Révision statutaire et désignation des électeurs pour composer le Comité Syndical

**POUR :** 18 **CONTRE :** 0 **ABSTENTION(S) :** 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme reçu le 12 juillet 2013, lui notifiant la délibération du Comité Syndical du 14 juin 2013 relative à la révision des statuts du Syndicat, dont la commune est membre.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Monsieur le Préfet de la Drôme a acté la dissolution des quinze syndicats Départementaux d'Energie (SIE), qui constituent, pour partie, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

**1) Révision des statuts d'Energie SDED**

En conséquence, et conformément à l'article 61-1 de la loi sur le réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010, le Comité Syndical d'Energie SDED, réuni le 14 juin 2013, a décidé, à l'unanimité, de modifier ses statuts et plus précisément, l'article 5 Chapitre 1 sous chapitre 1, définissant le mode d'élection des délégués au Comité Syndical.

Conformément aux articles L.5711-1, L.5122-16, L.5211-20 et L.5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée favorable.

La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral.

**2) Désignation des délégués au Comité Syndical**

Ce comité sera composé, notamment, d'un collège comprenant les délégués des communes dont la population est comprise entre 2 000 et 4 999 habitants. Les délégués sont élus par les électeurs désignés par leur commune à raison d'un électeur par commune.

La commune comptant 2120 habitants (population totale) et relevant du Collège « C » et de la zone géographique « sud » doit désigner un électeur qui participera à l'élection des délégués titulaires et suppléants pour siéger dans ce collège auquel appartient la commune.

Envoyé en préfecture le 13/09/2013

Reçu en préfecture le 13/09/2013

Affiché le 13/09/2013

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- 1) approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme dont le texte est conforme à celui adopté par le Comité Syndicat d'Energies SDED,
- 2) désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité Syndical :  
Ayant obtenu la majorité des suffrages Monsieur Yves FLACHAIRE, comme électeur pour représenter la commune de Montboucher sur Jabron et participer à l'élection des délégués de la zone géographique à laquelle elle appartient.
- 3) autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 12 septembre 2013.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



Envoyé en préfecture le 13/09/2013

Reçu en préfecture le 13/09/2013

Affiché le 13/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 18

Séance du : 10/09/2013. Date de convocation : 06/09/2013.

L'an deux mil treize le dix septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, D'HAILLECOURT Raymond, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BOUCHERLE Christine, BACQUET Franck, MAROC Saïd, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, BENETREAU Odette.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... VOISIN Frédéric

VASSE Carole, ..... mandat à : BALET Marie-Jeanne

ALCINDOR Kathleen ..... mandat à : ALMORIC Bruno

CROUZET Jean-Louis ..... mandat à : BLACHE Pascale

THIROUIN Hubert ..... mandat à : BENETREAU Odette

Absent(e)(s) : .....

Secrétaire de séance : ..... BENETREAU Odette

Codification ACTES : 9.4 vœux et motion

Objet : avis sur le projet modifié de gazoduc ERIDAN

POUR : 18 CONTRE : 0- ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 28 février 2013 dans le cadre du dossier de demande ministérielle présenté par GRTgaz en vue de construire et d'exploiter la canalisation de transport de gaz naturel « Saint-Martin de Crau (13) – Saint-Avit (26) », dénommée ERIDAN.

Le conseil municipal avait donné un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation ministérielle, sous réserve que soient prises en considération diverses observations et demandes communales.

Notamment, il avait été demandé :

- d'éloigner au maximum vers l'Est le tracé,
- d'équiper ce tronçon entre la D4 jusqu'au Nord de « La Palmeraie » (ex Usine Lacroix) d'une tuyauterie catégorie C d'épaisseur maximum, soit 26,6 mm, car proximité d'une zone urbaine en développement,
- la prise en compte des remarques émises lors de la réunion publique du 3 décembre 2012 sur le projet gazoduc ERIDAN (comptes rendus synthétiques de la réunion, établi par ERIDAN et la commune, qui étaient annexés à la délibération du 28 février 2013).

A ce jour, Monsieur le Préfet de la Drôme, par courrier en date du 1<sup>er</sup> août 2013 fait part qu'après les consultations, en application des articles R555-11 et suivants du code de l'environnement, la proposition du tracé a été modifiée par le pétitionnaire, et qu'il est demandé à nouveau l'avis du conseil municipal, ce dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- considérant que les réserves que le conseil municipal avait émises le 28 février 2013 dans sa délibération attendaient des réponses.
- n'ayant aucune réponse satisfaisante par rapport à ses réserves et observations, 6 mois plus tard, notamment :

- o le tracé qui n'a pas été modifié au niveau du Golf,
- o le tronçon entre la D4 et le nord de « La Palmeraie » qui n'est pas équipé d'une tuyauterie catégorie C de 26,6 mm,

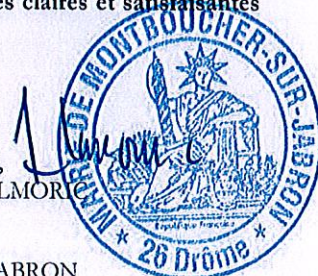
est amené à prendre une délibération défavorable.

Cette présente délibération défavorable au projet modifié de gazoduc ERIDAN pourra être réétudiée dès lors que le conseil municipal aura obtenu des réponses claires et satisfaisantes aux réserves et observations posées le 28 février dernier.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,  
le 12 septembre 2013.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC





Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

*Codification ACTES : 5.4 délégation de fonction*

\*\*\*\*\*

Conseil Municipal du 10 septembre 2013

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2008 et 11 avril 2008,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 05/07/2013 : Maître ANCEAU, avocat à Valence (Drôme), a été chargé de défendre les intérêts de la commune. Objet : recours contentieux auprès du TA de Grenoble de l'arrêté portant permis de construire n°PC 026 191 11 M0010-2 délivré à M. Jean-Claude LAURIE le 3 mai 2013.
- 2) décision du 01/08/2013 : Marché « Aménagement centre du village – Rue Saint-Martin - Place de la Fontaine » Lot n°4 tranche Ferme – maçonnerie – Entreprise RIVASI – La Bâtie Rolland – avenant n°1 pour démontage des rondins et piquage du gros béton (terrasse du salon de coiffure et de la pizzeria) pour un montant de 2 025 euros H.T (2 421,90 euros TTC) soit une plus-value de 4,75%. Nouveau montant du marché : 44 635 euros H.T (53 383,46 euros TTC)

Fait à la date sus indiquée et affiché le 12 septembre 2013.  
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
Bruno ALMORIC





Objet : compte rendu du conseil municipal, séance du 10 septembre 2013

\*\*\*\*\*

#### Rapports d'activité

##### Communauté d'agglomération Montélimar-SESAME :

- Rapport d'activité 2012 et CA 2012
- Rapport d'activité 2012 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
- Rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
- Rapport d'activité 2012 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif

##### Syndicat des Portes de Provence (SYPP) : rapport d'activité 2012

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des membres présents les rapports, année 2012. Les rapports sont disponibles au secrétariat de mairie.

#### Point sur le travail des agents du service technique

- Tonte, desherbage et arrosage des espaces verts
- Sécurité - voirie : réalisation de peinture au sol
- Réfection de divers panneaux de signalisation routière
- Mise en place d'un « cédez le passage »
- Préparation rentrée scolaire – travaux au groupe scolaire « Hubert REEVES »
- Entretien stade
- encombrants

#### Nettoyage du canal

Samedi 7 septembre à partir de 8h00 les riverains et les utilisateurs du canal d'arrosage, patrimoine communal, ont été conviés afin de le nettoyer. Sur les 22 personnes convoquées 15 ont répondu, les agents du service techniques étaient présents. L'entretien s'est passé dans la bonne humeur et un repas froid a clôturé cette matinée d'entretien.

#### Eclairage publics

Monsieur Yves FLACHAIRE informe sur les raisons des 5 lampadaires, sur les 327 points d'éclairage installés, qui restent allumés entre minuit et 6 heures du matin. Ces lampadaires sont branchés sur des lignes électriques séparées ce qui oblige à l'installation d'une horloge sur chacun d'eux pour permettent leur extinction entre minuit et 6 heures du matin. L'installation de ces horloges étant très onéreuse, il a été décidé que celle-ci ne se ferait pas pour l'instant (dépense économiquement non rentable sur une consommation en année pleine).

#### Aménagement centre – Place de la Fontaine

Monsieur ALMORIC précise que l'eau utilisée pour la fontaine crée dans le cadre des travaux sera régénérée par circuit fermé et non gaspillée. L'eau sera « non potable » mais il est prévu l'installation d'un robinet d'eau potable à côté de la fontaine. Il mentionne que notre commune était une des rares communes du canton à ne pas jouir d'une fontaine publique et que cette création y remédiera.

Quelques dates :

- Forum des associations et accueil des nouveaux habitants : le samedi 14 septembre de 10h à 16h30 (accueil des nouveaux habitant à 11h00)
- Soirée « Bavaroise », organisée par le Comité des Fêtes, le samedi 12 octobre, au théâtre de verdure,
- Journée de la « Semaine bleue » prévue pour le vendredi 25 octobre
- Nouvelle édition de la « Course du Cœur » prévue pour le mardi 13 novembre